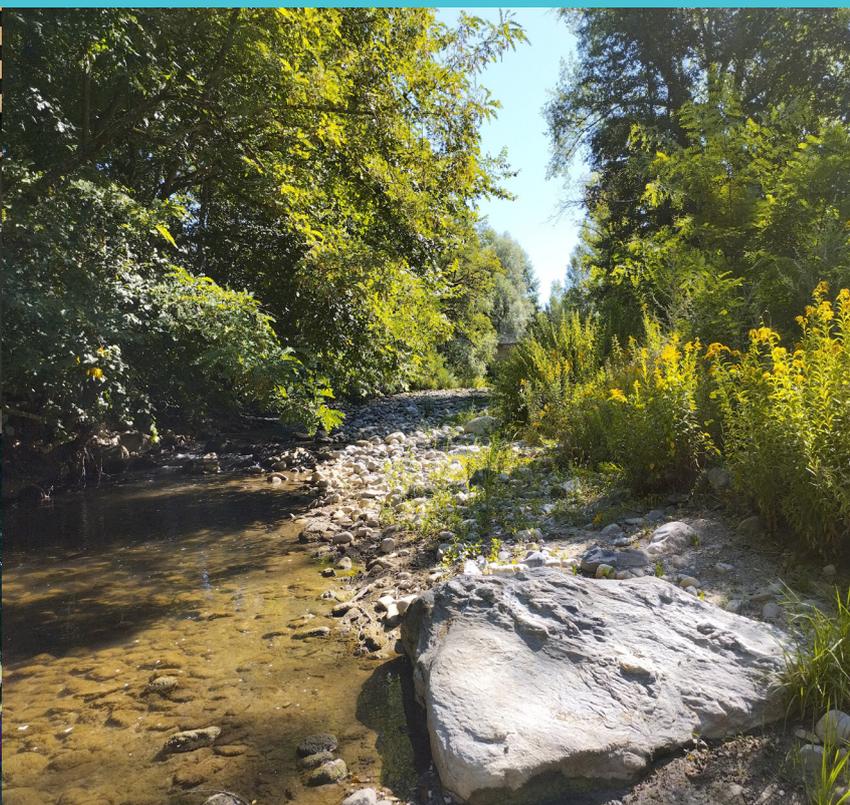




# Rapport d'activité



# SOMMAIRE

4-5

L'année 2022 en bref

6-7

Le Territoire

8-9

Le Syr'Usse : les élus  
et l'équipe technique

10-17

Les Actions

18-19

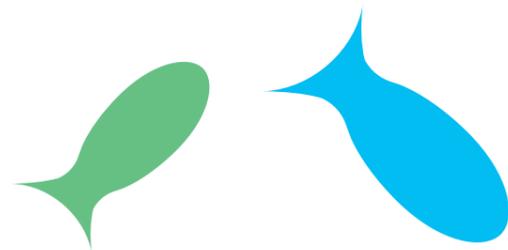
Le futur Contrat de  
Milieux

20-21

Financement et  
Dépenses

22-23

Communiquer,  
sensibiliser, représenter



EDITO

À l'heure où je rédige cet édit, la situation des cours d'eau du bassin versant des Usse s'améliore grâce aux épisodes pluvieux de l'automne et du début de l'hiver. Cependant, la situation est telle que le territoire reste en niveau de «vigilance sécheresse».

En effet, la recharge des nappes des Usse ne fait que commencer et doit s'inscrire dans la durée pour être efficace et pour assurer une certaine sérénité en 2023. L'année 2022 aura été historique, où le mot « tension » a été récurrent : sur les cours d'eau, au sein des services gestionnaires d'eau potable et des bénévoles des associations de pêche, ainsi que sur les réseaux d'eau potable. Pour autant, les usages de l'eau ont augmenté cet été alors que le niveau de crise 4/4 a été activé par arrêté préfectoral.

Face à ces préoccupations croissantes, notamment sur l'érosion de la biodiversité, le Syr'Usse montre plus que jamais **le rôle primordial qu'il tient au sein de notre territoire**. Son intervention existe par le transfert complet de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) de la part des intercommunalités membres qui a eu lieu en cours d'année 2022. Il en a désormais la responsabilité et pour mener une politique sur le long terme, il bénéficie d'une cotisation des intercommunalités via la taxe GEMAPI. Il propose et impulse sur le bassin versant des Usse un panel d'outils complémentaires : Contrat de Milieux, Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles et démarches participatives, en impliquant les acteurs locaux pour répondre aux enjeux de préservation des milieux aquatiques tout en assurant un développement raisonné et durable.

**2022 aura été une année de consolidation pour préparer au mieux l'avenir** : s'adapter aux conséquences déjà visibles du changement climatique et fournir des outils d'aide à la décision en matière d'urbanisme. Toutes nos actions concourent à ces objectifs : suivre la qualité des cours d'eau, entretenir les boisements de berges et restaurer les zones humides. Fort des actions passées en matière de concertation, de sensibilisation et de communication, le Syr'Usse poursuit ses actions en priorité pour les scolaires, les familles et les élus municipaux.

Vous trouverez dans ce rapport d'activité une synthèse des actions et travaux menés en 2022 par le syndicat.

Très bonne lecture

# L'année 2022....

**PRINTEMPS**

**ÉTÉ**

**HIVER**

**AUTOMNE**

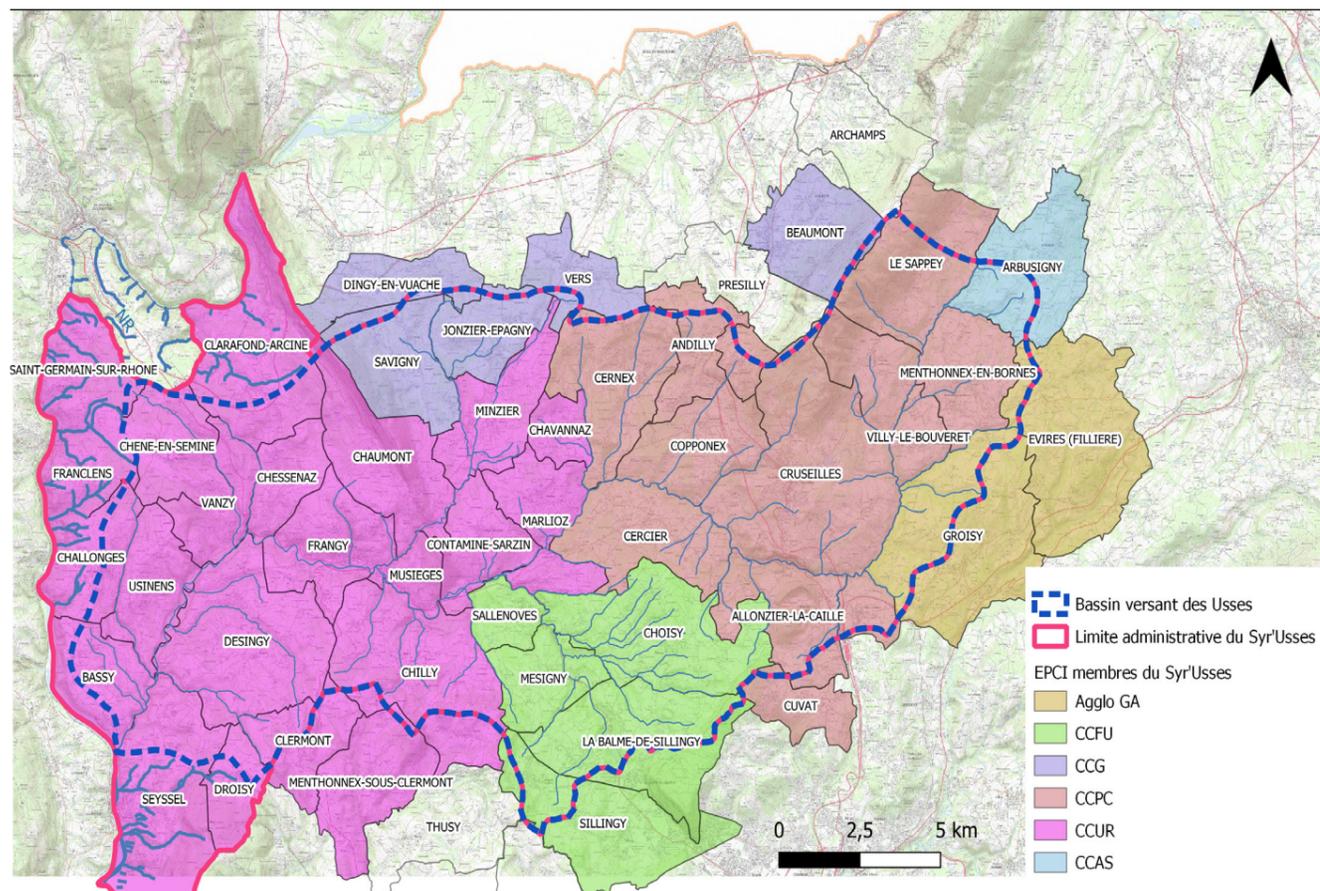




## Les collectivités adhérentes



Territoire d'intervention du Syndicat de Rivière les UsseS et EPCI membres



**6 Collectivités Membres**  
**48 communes**  
**32 délégués**  
**36 000 habitants**

Au 1er janvier 2023, le syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe se retire au profit de la CC Arve & Salève

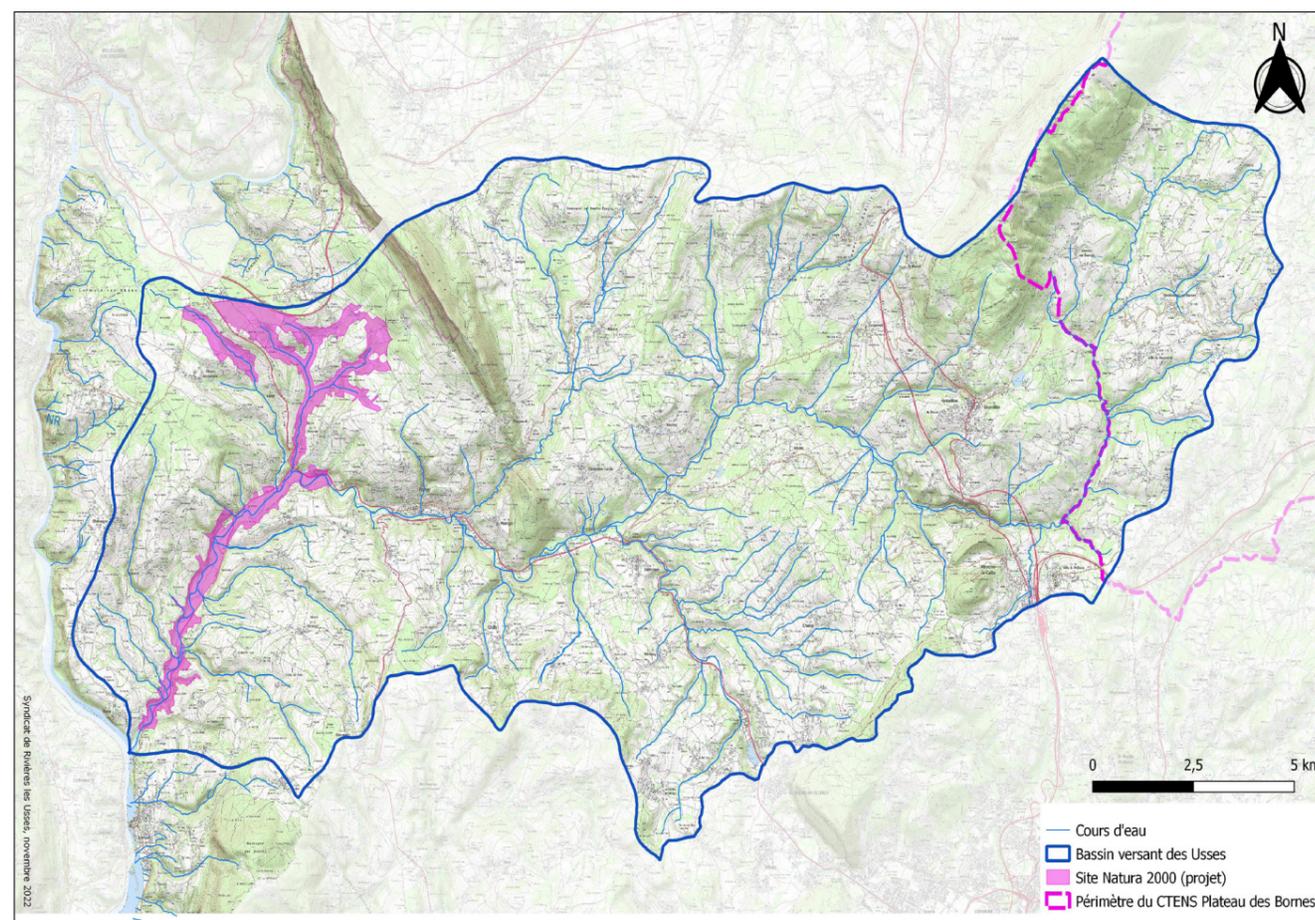


## Le territoire

### Le bassin versant des UsseS et les affluents du Rhône



TERRITOIRE D'INTERVENTION



# Le bureau des Elus

Le bureau est administré par 6 membres et 2 membres invités : Odile Montant, élue référente du CTENS Plateau des Bornes, et Hervé Bouëdec, Président du COPIL Natura 2000.



Jean-Yves Mâchard, Président



Jean-Marc Bouchet  
1er Vice-Président



Jacqueline Ceccon  
2ème Vice-Présidente



Rémi Lafond



Sylvia Dusonchet



Henri Chaumontet



Odile Montant



Hervé Bouëdec

## Le Comité syndical

La répartition des sièges entre les collectivités adhérentes est fonction des populations concernées. 32 délégués titulaires et suppléants siègent au Comité Syndical.

MARTINEZ	Julian	titulaire	CCPC	RICHER	François	Suppléant	MARTINEZ	CCPC
SGRAZZUTTI	Catherine	titulaire	CCPC	DEMOLIS	Guy	Suppléant	MONTANT Odile	CCPC
PALLUD	Jean	titulaire	CCPC	FALCONNET	Benoit	Suppléant	SGRAZZUTTI Catherine	CCPC
PASSETEMPS	Michel	titulaire	CCFU	PRICAZ	Lionel	Suppléant	BOUCHET	CCPC
NEYROUD	Roland	titulaire	CCFU	GUETTE	Pascal	Suppléant	PALLUD	CCPC
BOUCHET	André	titulaire	CCUR	BIELOKOPY-TOFF	Thomas	Suppléant	PASSETEMPS	CCFU
CANICATTI	Georges	titulaire	CCUR	PERRIN	Henri	Suppléant	NEYROUD	CCFU
GEORGES	Emmanuel	titulaire	CCUR	MICHEL	Christiane	Suppléant	CECCON	CCFU
GLANDUT	Marie-Christine	titulaire	CCUR	BOUËDEC	Hervé	Suppléant	BOUCHET	CCUR
				ETTORI	Carole	Suppléant	CANICATTI	CCUR
				PLESSIS	Annie	Suppléant	GEORGES	CCUR
				PONCET	Rémi	Suppléant	GLANDUT	CCUR
				SÈVE	François	Suppléant	MÂCHARD	CCUR
				FOL	Béatrice	Suppléant	LAFOND	CCG
				BRUYERE	Pierre	Suppléant	CHAUMONTET	GA
				DURET	Jacky	Suppléant	DUSONCHET	SBR

# Le personnel



Fanny Seyve  
Directrice du Syndicat

## Cellule Administrative



Nathalie Boussion  
Gestionnaire comptable et budgétaire



Régine Journoud  
Assistante de gestion et GRH



Lisa Lopez  
Chargée de communication

## Cellule Technique



Julie Aubert-Moulin  
Technicienne de Rivières



Pauline Chevassu Castrillon  
Technicienne Observatoires et Ressource quantitative



Eléa Rostaing  
Animatrice du CTENS Plateau des Bornes



Aude Soureilat  
Chargée de projets Zones Humides et Animatrice Natura 2000 Les Usse

# Partager la ressource en eau



## Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le PGRE du bassin versant des Usse a été validé en 2017 et comporte un programme d'actions pour atteindre un équilibre quantitatif via une gestion partagée de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.



Fin 2021 et début 2022, le Syr'Usse a établi son bilan. Le niveau d'engagement des actions est insuffisant avec des effets encore limités ou peu quantifiables sur l'équilibre entre besoin en eau et ressource disponible. Également, le Syr'Usse est confronté à un manque de connaissance du PGRE et de ces objectifs par les élus, la notion de manque d'eau n'est pas suffisamment appréhendée et des travaux d'amélioration des rendements ou d'économie ne sont pas encore tous réalisés. Le PGRE a donc été prolongé jusqu'en 2024 et approuvé par les services de l'Etat, la Préfecture, les maîtres d'ouvrage et les partenaires concernés le 22 février 2022.

L'animation du PGRE est réalisée par le Syr'Usse en partenariat avec la DDT. Le groupe pilote est l'organe qui oriente les actions, s'assure de leur réalisation et fait état des tensions. En 2022, il s'est réuni 2 fois.

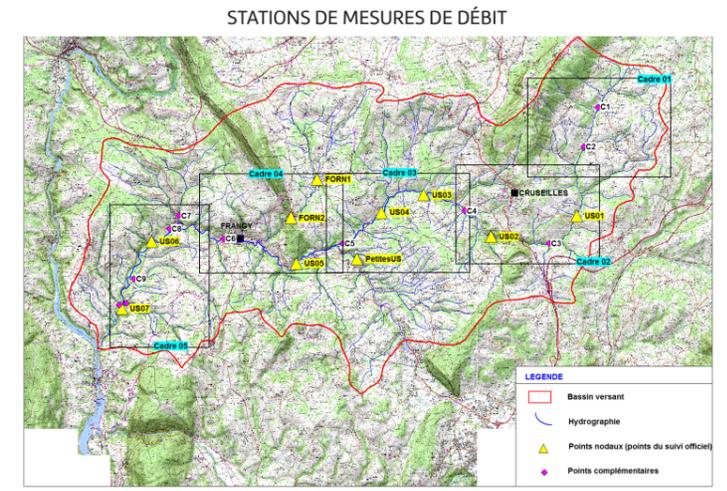
## Les études du Syr'Usse dans le cadre du PGRE

- Le syndicat est maître d'ouvrage sur un certain nombre d'actions du PGRE notamment :
- Le schéma territorial d'économies et de gestion de la ressource en eau, débuté par le bureau d'étude Sepia en 2018 et redéfini en 2021 pour permettre de concilier les usages et la protection de la ressource en eau en construisant un projet commun avec l'ensemble des acteurs sur le bassin versant. Des entretiens et un atelier sur le thème de l'urbanisation ont eu lieu en fin d'année 2022.
  - L'observatoire des prélèvements et des usages où un serveur a été installé au siège du Syndicat pour centraliser différents indicateurs liés aux consommations, prélèvements, débits etc. **Il sera précieux pour l'avenir de la rivière et l'aménagement durable du territoire car il permettra entre autres de :**
    - Suivre, spatialement et temporellement, les prélèvements et restitutions de l'eau en termes de qualité et de quantité
    - Suivre l'évolution des milieux aquatiques
    - Apporter une aide à la décision pour tout prélèvement ou projet de rétention

## Une sécheresse historique

Durant l'été, le Syr'Usse a contribué à faire état de la santé des rivières en accentuant les relevés des débits et en contrôlant les secteurs devenus secs trop tôt. Le Syndicat a alerté les services de l'Etat durant les passages successifs des niveaux de crise de l'arrêté cadre-sécheresse.

Entre juillet et août, les gestionnaires d'eau potable ont constaté que les consommations d'eau ont augmenté, malgré le niveau 4/4 de crise sécheresse !



## Améliorer la qualité de l'eau

### Problèmes de qualité rencontrés sur le bassin versant

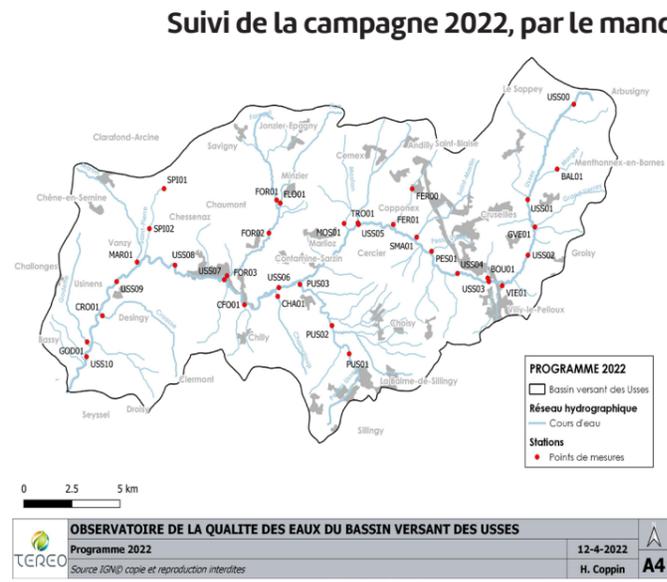
Le bassin versant des Usse présente un phénomène d'eutrophisation visible par un développement végétal dans le cours d'eau en période estivale lorsque les débits sont faibles. Ces faibles débits participent à l'échauffement des eaux et à la faible dilution des apports nutritifs.



Le bassin versant présente une grande majorité de stations d'épuration à filtres plantés dont les performances de traitement des nutriments ne sont pas toujours optimales et peuvent présenter des limites.

### L'observatoire qualité des eaux

Depuis 2020, plus d'une trentaine de stations sur le cours d'eau principal des Usse et ses affluents sont suivies chaque année pour différents paramètres tels que la physico-chimie, les pesticides, le suivi des rejets des STEP et des proliférations végétales.



**Coût total du suivi pour la campagne 2022 : 104 406 € TTC.**  
Avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

En mars 2023, le Syndicat rendra compte des résultats 2022 aux collectivités lors d'un Comité de Pilotage.

# Restaurer les milieux aquatiques



## Projet de restauration morphologique du lit des Usses en plaine de Bonlieu Communes de Contamines-Sarzin, Marlioz, Sallenôves

Suite à l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale et à l'utilité publique du projet, menée en 2021, le Syr'Usses a suivi les recommandations du commissaire enquêteur. Ainsi, en 2022, les négociations amiables avec les propriétaires se sont poursuivies. Elles concernent soit l'acquisition de parcelles, soit la passation de contrats d'obligations réelles environnementales. De nombreux échanges et rencontres ont ainsi été menés avec les propriétaires, les élus du Syr'Usses et les techniciens (Syr'Usses, Hydrétudes, Teractem). À l'heure actuelle, **le Syr'Usses a acquis à l'amiable un peu plus de 8 ha. En octobre, la Préfecture a déclaré cessibles un peu plus de 3 ha nécessaires à la mise en œuvre du projet. La procédure d'expropriation de ces terrains ainsi que les négociations amiables n'ayant pas encore abouties, elles se poursuivront donc en 2023.**



Les communes sont très impliquées et suivent les avancées de ce projet. Le Syr'Usses est accompagné sur la maîtrise d'œuvre par le bureau d'études Hydrétudes et sur l'animation foncière par le cabinet Teractem.

## Entretien des boisements de berges et retraits d'embâcles

Au regard de la période de sécheresse exceptionnelle de cette année, les travaux nécessitant une intervention dans le lit des cours d'eau ont été limités pour ne pas perturber davantage la faune aquatique.



En juillet, **un bras secondaire** (hors d'eau en période estivale) **a été dégagé en amont du pont Rouge** (Desingy) afin de rouvrir une annexe hydraulique favorable à la fois au déchargement des eaux en crue et à la fois à la biodiversité dans la forêt alluviale. De nombreux embâcles, entravant l'écoulement de l'eau et des matériaux fins, ont ainsi été retirés. Les bois extraits ont été billonnés et mis à la disposition des propriétaires en bord de route. Lors de l'intervention, des précautions particulières ont été prises pour ne pas disséminer davantage les renouées asiatiques présentes à proximité et sur le linéaire du bras secondaire.

**Entre septembre et octobre, des interventions ont également été menées sur :**

- Les Petites Usses entre Lompraz (La Balme-de-Sillingy) et le rond-point de Bonlieu (Sallenôves) ;
- Le Flon en amont des Barraques (sur Minzier et Jonzier-Epagny).

Des bois morts entravant l'écoulement ont été retirés en travers du cours d'eau, ainsi que ceux menaçant de tomber dans le cours d'eau. Quelques abattages ont également été menés sur des cèpées. Les bois ont été laissés à disposition des propriétaires riverains.

L'entreprise en charge de ces opérations est BOVET Environnement.

## L'accompagnement des riverains et des collectivités dans leurs projets

**Tout au long de l'année, le Syr'Usses a accompagné des porteurs de projets, privés et publics, dans la prise en compte des milieux aquatiques lors de tout projet.**

Lorsque le Syr'Usses est sollicité en amont, les préconisations environnementales spécifiques aux milieux aquatiques sont décrites et peuvent être intégrées pleinement dans le projet. Si le projet est presque abouti au moment où le Syr'Usses est sollicité, des adaptations peuvent être proposées lorsqu'elles sont nécessaires. Ces adaptations peuvent être appuyées d'avis de la Direction Départementale des Territoires, notamment sur le volet réglementaire.

**En 2022, le Syr'Usses a été sollicité principalement sur :**

- La gestion de la ripisylve et des plantes invasives ;
- La gestion de zones humides non répertoriées dans l'inventaire départemental ;
- La protection de berges vis-à-vis de phénomènes d'érosions et/ou de glissements de terrains en bord de jardins privés, de champs, de routes communales et départementales ;
- La gestion de rejets d'eaux pluviales vers le milieu naturel lors de l'aménagement de ZAC ;
- La gestion de la ressource en eau lors de la création d'une activité d'élevage de chevaux ;
- La création d'une traversée privée de cours d'eau ;
- Les précautions à prendre en présence d'espèces patrimoniales comme les écrevisses à pattes blanches.

→ En parallèle le Syr'Usses rappelle les droits et obligations des riverains, notamment sur l'entretien de la ripisylve, les prélèvements d'eau, les rejets aux cours d'eau, les dépôts sauvages, etc.

## Accompagnement de la Communauté de Communes Fier et Usses dans son projet d'aménagement en bordure des Petites Usses

**La CCFU souhaite développer le secteur situé en rive gauche des Petites Usses, à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration (La-Balme-de-Sillingy).**

La collectivité y prévoit la création d'une déchetterie ainsi que le développement d'une zone d'activité économique (ZAE) en amont immédiat. La véloroute Annecy-Seyssel passerait également à proximité, longeant la route départementale et/ou la rivière. L'ensemble de ce projet se situe dans l'espace de liberté des Petites Usses. Cet espace est à considérer pour assurer le bon fonctionnement de l'écosystème, préserver les biens et les personnes en aval ainsi que pour préserver la biodiversité. La nécessité de considérer ces aménagements dans leur globalité en intégrant le fonctionnement hydraulique et écologique du cours d'eau a conduit à revoir quelques éléments du projet de déchetterie lancé par la CCFU.

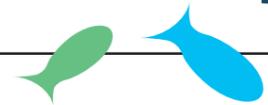


Secteur de la future déchetterie et de la future ZAE

**C'est dans ce contexte qu'une étude hydraulique a été lancée fin 2022 afin de définir des scénarios d'aménagement permettant de maintenir voire d'améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique des Petites Usses lors de la création de la déchetterie, de la ZAE et de la vélo-route par la CCFU. Cette étude est menée par Hydrétudes, co-portée par le Syr'Usses et la CCFU.**



# Restaurer les milieux aquatiques



## Le Plan de Gestion Stratégique en faveur des Zones Humides



La restauration et la préservation des zones humides sont des enjeux majeurs pour le territoire et s'inscrivent pleinement dans le cœur de la GEMAPI. Pour donner suite à la politique 2014-2020 en faveur des zones humides du bassin versant, et en prévision de l'écriture du nouveau Contrat de Milieu 2022-2024, le Syndicat a lancé en 2019 une étude portant sur l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique en faveur des zones humides. Financée par l'AERMC et réalisée par Asters-CEN74, cette étude s'est concentrée sur l'identification de zones humides altérées ou menacées d'un point de vue fonctionnel et avec un intérêt pour la ressource en eau (soutien d'étiage aux cours d'eau et épuration de l'eau). Réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce plan de gestion stratégique a permis de dégager 2 axes :

- Axe 1 : des actions ponctuelles de restauration sur 12 zones humides du bassin versant,
- Axe 2 : des actions transversales bénéfiques à terme à l'ensemble des zones humides du territoire.

Un premier travail d'animation foncière a été réalisé en 2022 sur plusieurs de ces sites prioritaires.

## Étude hydrologique de la zone humide du torrent des Usses à Seyssel



Cette vaste zone humide située en forêt alluviale est une zone remarquable et hautement patrimoniale, notamment au regard de l'importante population de grenouilles rousses qu'elle abrite et de la naturalité de la forêt humide. Annexe de la rivière les Usses, ce site est déconnecté de celle-ci par le passage de la route départementale. Son fonctionnement hydrologique s'en trouve altéré et la survie de l'espèce menacée. Dans l'objectif de conduire d'éventuels travaux de restauration hydraulique, un approfondissement des connaissances sur le fonctionnement écologique et hydrologique du site s'avère nécessaire. La société BIOTEC et ses sous-traitants (Safege et Hydrotopo) ont réalisé en 2022 la partie diagnostic. À l'issue de ce travail, des scénarii d'aménagement seront proposés et concertés avec les parties prenantes. Ce long projet de restauration est financé par l'agence de l'eau et le soutien de CNR dans le cadre de son Plan 5 Rhône.

Coût de l'étude : 59 028 € TTC



## Poursuite des travaux de restauration de la zone humide de la Caille Centre (Allonzier-la-Caille)

La zone humide de la Caille Centre est un site intra-urbain à forts enjeux (qualité de l'eau, régulation des débits, réservoir biologique). Elle fait l'objet de travaux de restauration depuis 2019. Cette année, plusieurs actions ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syr'Usses : arrachage manuel d'invasives (solidage géant), broyage de végétation, bucheronnage léger et des suivis scientifiques permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion mise en œuvre (suivi piézométrique, suivi batraciens).

Ces actions financées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, ont été réalisées par Asters-CEN74 et l'entreprise Yan Bertholon, pour un coût de 4 728 € TTC.



# Le Contrat de Territoire du plateau des Bornes



Le Contrat de Territoire du Plateau des Bornes a permis de sélectionner 38 sites pour leur intérêt écologique et patrimonial dont 36 sont des zones humides. La plupart sont classés en Espaces Naturels Sensibles par le Département. C'est un total de 121 hectares d'espaces naturels concernés par cette mise en gestion, à cheval sur les bassins versant des Usses, du Fier et de l'Arve. En 2022, 25 sites ont bénéficié de travaux de restauration et d'entretien, principalement de la fauche réalisée par les agriculteurs, du broyage d'entretien et de l'arrachage d'espèces exotiques envahissantes comme le solidage. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée (Yan Bertholon), sous la supervision d'Asters-CEN74.



Marais de la Croix, automne 2022

Des sites emblématiques du bassin versant des Usses tels que le Marais du Chenet, le Marais de la Croix et la Mouille Gonin ont été entretenus pour maintenir l'espace ouvert et le bon fonctionnement de la zone humide ainsi que pour favoriser la biodiversité.

D'autres actions ont aussi été menées comme l'élaboration du Plan d'action sur les corridors agro écologiques du plateau des Bornes. Ce plan d'action permettra de guider les communes dans la restauration et l'entretien de ces corridors favorables pour les écosystèmes semi-ouverts comme les haies, les bosquets, les bandes enherbées, entre espaces agricoles et forestiers.

## Réunion du Comité de Territoire

Un comité de territoire a eu lieu le 11 octobre 2022 pour exposer le bilan mi-parcours du Contrat. Cette réunion s'est tenue en présence des représentants des communes, des structures gemapiennes, des partenaires et du Département, représenté par Mme Magali Mugnier, qui a annoncé un certain nombre de changements concernant la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Ces changements annoncent une baisse de la participation financière du Département pour les projets imputés en fonctionnement.



## ➔ Focus sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Territoire

Le contrat de territoire a été découpé en deux phases : 2020-2022 et 2022-2024. À l'issue de la première phase, un bilan mi-parcours est demandé sur le plan technique et financier. Il vise à constater l'avancement des actions et prendre des décisions concernant la deuxième phase. Ce contrat de territoire a été très ambitieux et les conditions sanitaires de 2020 ont retardé un certain nombre d'actions. Malgré cela, la quasi-totalité des actions de la phase 1 a pu être réalisée.



Avec le concours financier de



Avec l'appui technique de



# Site Natura 2000 Les Usse



## Travaux sur les friches à molinie des Esserts à Seyssel et du Tanay à Usinens

Avec l'accord des propriétaires des sites, le Syr'Usse engage depuis 2017 des travaux de restauration de deux friches à molinie sur les communes de Seyssel et d'Usinens. L'objectif de ces restaurations est de retrouver des milieux plus ouverts et propices au développement d'une flore typique, entre prairie sèche et zone humide, et d'une faune rare et protégée comme le Damier de la Succise (papillon dont la plante hôte est la Succise des Prés).

25 élèves en première BAC PRO de l'ISETA ont ainsi contribué le 16 mars 2022 à la gestion de ce site et ont brillamment rempli leurs missions : fauche de la molinie et exportation en bordure du site. Un grand merci à eux pour leur investissement et leur motivation !



## Sortie nature sur les traces du Castor des Usse

Cette sortie, qui s'est tenue dans la soirée du 1er juillet 2022, a permis à un public familial (20 personnes) de découvrir les richesses du site Natura 2000 Les Usse à travers l'observation des indices de présence du Castor d'Europe, un habitant discret.



## Sortie scolaire avec l'école de Frangy à la découverte des grenouilles rouges



28 élèves de la classe de CE2 de l'école de Frangy ont pu se rendre sur la mare de Seyssel en mars 2022, accompagnés de la LPO74. Sensibilisés en classe sur le fonctionnement de la mare et le cycle de vie des amphibiens, les enfants se sont rendus sur le terrain pour pêcher et rechercher des traces et indices de vie autour de la mare.



## Le Document d'Objectifs (DOCOB)

Le DOCOB est le programme d'action d'un site Natura 2000. Suite à l'extension du site Les Usse, le Syr'Usse a procédé à la mise à jour du DOCOB existant. L'année 2022 aura permis de définir, via des ateliers thématiques et échanges bilatéraux menés avec les acteurs du territoire, le programme d'actions du nouveau DOCOB sur les 6 prochaines années. Celui-ci a été officiellement validé en mai 2022. Ce programme d'actions, qui vise à assurer la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, est décliné en 17 fiches actions, priorisées et regroupées en 4 grandes catégories :

- **Gestion des habitats** : maîtrise des pollutions accidentelles ; maintien, voire amélioration de la dynamique de l'hydrosystème ; préservation et restauration des marais et milieux ouverts,
- **Suivi et amélioration des connaissances scientifiques** : contrôle du développement des espèces exotiques envahissantes, inventaires et suivis d'espèces patrimoniales,
- **Communication et sensibilisation** : création de supports à destination des usagers, suppression des déchets sauvages, organisation de la fréquentation, mise en place d'animations pour les scolaires et le grand public,
- **Animation et suivi** : relations avec les partenaires, suivi technique et financier.

# Projet « Stop aux invasives » – fin du projet mené depuis 2018

Transfrontalier, innovant et basé sur les échanges, le projet Interreg France-Suisse « Stop aux Invasives » a été lancé en 2018 avec pour objectifs de :

- Recenser et évaluer les différentes techniques existantes de lutte contre les plantes invasives,
- Expérimenter une nouvelle technique : le traitement thermique profond,
- Proposer des outils d'aide pour les gestionnaires,
- Sensibiliser les citoyens et les acteurs des territoires sur ce sujet.



Le Syr'Usse est partenaire technique de ce projet aux côtés des chefs de files Espaces Ruraux Montagnards et ELTEL (entreprises spécialisées dans la restauration de milieux naturels), la Communauté de Communes du Genevois, l'Association de sauvegarde du Léman et l'école d'ingénieurs HEPIA.

Le 14 octobre 2022, près de 70 personnes sont venues de part et d'autre de la frontière pour assister au colloque de restitution des résultats du projet. Les actions et expérimentations menées depuis 2018 ont été présentées et de nombreux échanges sur la gestion des plantes invasives sur nos territoires ont eu lieu. Cette journée a été rythmée par des présentations pluridisciplinaires, traitant de la mise en œuvre des techniques de lutte contre les plantes invasives, de suivis et d'évaluations scientifiques des effets d'une technique innovante d'éradication thermique profonde, ainsi que de stratégies d'intervention à différentes échelles spatiales.

Cette journée fut riche en échanges et retours d'expérience. Elle a rassemblé un public franco-suisse diversifié : collectivités territoriales, entreprises, services de l'Etat, associations, etc.



## Et le Syr'Usse dans tout cela ?

- Réalisation d'actions d'arrachage et de fauche sur les renouées asiatiques, berces du Caucase et buddleia de David, sur près de 28 km de cours d'eau et un peu plus de 101 foyers. Les opérations ont été mandatées à l'Office National des Forêts (ONF) ;
- Poursuite de l'entretien (ONF) et du suivi floristique (en interne) des 15 sites traités thermiquement par ERM (renouées asiatiques, solidages, buddleia de David et berce du Caucase) ;
- Elaboration et diffusion de guide Corp'Usse « Stop aux Invasives » donnant les principaux outils de gestion des plantes invasives aux acteurs et usagers ;
- Organisation de 2 journées de formation sur la reconnaissance et la gestion des plantes invasives animées par Anim'Nature (Frangy et Cruseilles). Elles étaient destinées aux agents techniques et aux élus ainsi qu'aux entreprises de travaux publics. Elles ont aussi permis d'échanger sur les difficultés rencontrées dans la gestion de ces espèces et de partager des expériences ;
- Organisation de 2 chantiers participatifs en bord de rivières (Jonzier-Epagny et Groisy) à destination du grand public.



Pour en savoir plus : les actes du colloque sont disponibles sur le site du Syr'Usse rubrique « Interreg Stop aux Invasives » et le rapport de synthèse du projet sera disponible au premier trimestre 2023.

Poursuivre les actions du Contrat de Rivières...  
Relever aujourd'hui les défis pour demain...

## Qu'est-ce qu'un Contrat de Milieux ?

Un Contrat de Milieux est un programme d'actions sur plusieurs années qui a pour objectifs l'amélioration de la qualité générale des milieux aquatiques et de la ressource en eau globale sur un territoire donné, ici le bassin versant de la rivière les Usses.

## Pourquoi sur les Usses ?

Le bassin versant des Usses est reconnu depuis plusieurs années comme étant déficitaire en eau, alors que la pression démographique ne cesse d'augmenter. La ressource est donc limitée. Il y a urgence à partager et économiser l'eau, à maintenir et restaurer les milieux aquatiques qui participent à conserver l'eau sur le territoire comme les zones humides, à prévenir les inondations brutales, et plus largement, à adapter le territoire au changement climatique.

## Qui est concerné ?

D'une durée de 3 ans, le Contrat de Milieux est porté par le Syr'Usses. Il est issu d'une large concertation avec l'ensemble des collectivités et parties prenantes (agriculteurs, associations, industriels, riverains, pêcheurs, citoyens, etc.). L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de la Haute-Savoie sont les partenaires principaux qui s'engagent à accompagner financièrement les actions inscrites dans le Contrat. Ces dernières sont sous la maîtrise d'ouvrage de onze partenaires différents.



Le Contrat de Milieux des Usses porte sur la réalisation future de 51 actions répondant à 5 enjeux :

- Partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique
- Restauration et gestion des milieux aquatiques
- Amélioration de la qualité des eaux superficielles
- Prévention contre les inondations
- Communication, sensibilisation, concertation du territoire autour de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique

## Ils vont participer au Contrat :



## Partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique

Un total de 14 actions pour permettre de :

- Améliorer les connaissances des prélèvements, mesurer les phénomènes hydrologiques
- Améliorer les rendements des réseaux et sécuriser le partage de la ressource
- Installer du matériel hydro-économiques dans les bâtiments publics et chez les particuliers



Pour un total prévisionnel de : 1 255 964 €

## Restauration et gestion des milieux aquatiques

Un total de 26 actions pour permettre de :

- Préserver l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Restaurer et préserver les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
- Restaurer la continuité écologique de secteurs prioritaires
- Préserver l'habitat des écrevisses remarquables
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Restaurer et entretenir les boisements de berges

Pour un total prévisionnel de : 1 812 373 €



## Prévention contre les inondations

1 action pour permettre de :

- Porter à connaissance des zones à risque inondation et ruissellement pluvial auprès des communes

Pour un total prévisionnel de : 25 000 €

## Amélioration de la qualité des eaux

Un total de 2 actions pour permettre de :

- Poursuivre l'amélioration des connaissances, la lutte contre les pollutions diffuses
- Améliorer les traitements

Pour un total prévisionnel de : 373 844 €



## Communication, sensibilisation, concertation du territoire autour de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique

Un total de 8 actions pour permettre de :

- Communiquer et sensibiliser les acteurs sur les enjeux et les solutions
- Former les acteurs
- Concerter pour construire ensemble
- Structurer l'action et la gouvernance du syndicat

Pour un total prévisionnel de : 136 038 €



La signature du  
Contrat de Milieux  
aura lieu le  
01 février 2023!

# Financements et dépenses

## Les RECETTES du Syndicat

Le Syr'Usse est un syndicat mixte, financé principalement par la contribution de ses membres et par les subventions publiques. Il peut également recourir à des participations diverses lorsqu'il agit pour le compte d'autres collectivités.

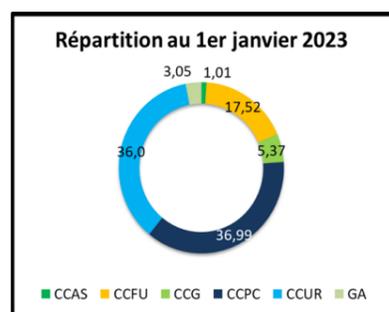
### Les cotisations des EPCI membres

Le Syndicat Rivières les Usse est composé de 6 membres dont :

- 1 Communauté d'Agglomération
- 5 Communautés de Communes

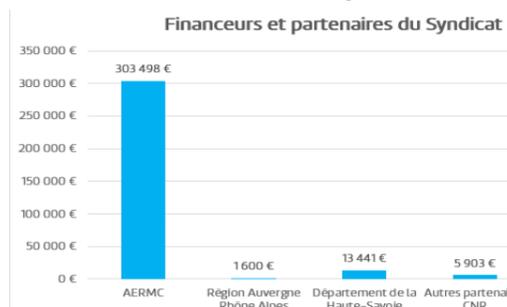
Par leur participation financière annuelle, ces six membres soutiennent activement le fonctionnement du Syndicat.

→ Depuis 2014, la cotisation des collectivités membres reste inchangée pour un montant total de 272 400 €



### Les subventions publiques

Depuis la création du Syr'Usse fin des années 2000, certains financeurs continuent de soutenir financièrement le syndicat : l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour les actions en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la préservation de la ressource. En étoffant son activité à la préservation de la biodiversité en milieux aquatiques, le Syr'Usse bénéficie de subventions de l'Etat Français et de l'union européenne via le FEADER pour la politique Natura 2000, et des fonds européens FEDER pour l'INTERREG Stop aux Invasives. **En 2022, les subventions versées par les différents financeurs représentent 53% des recettes totales.**



En 2022, il a été versé au syndicat 340 972 € de subventions. Ce montant reflète en partie l'activité mais il ne tient pas compte de l'ensemble des rattachements des recettes de l'année 2022. Également, ce montant comporte des soldes de subvention au titre de l'exercice de 2021\*.

### Focus sur le Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes

Le Syndicat est chef de file du Contrat de Territoire du Plateau des Bornes pour le compte :

- De 12 communes
- De 2 syndicats en charge de la GEMAPI : le SM3A (pour la rivière Arve) et le SILA (pour la rivière Fier)

Le Syr'Usse assure la coordination financière, dépose les subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et refacture le nécessaire aux autres maîtres d'ouvrage.

Après une première année de démarrage difficile en 2020 en raison des conditions sanitaires, les acteurs du projet ont pu mener de nombreuses actions et dresser un premier bilan financier. Ce projet vient cependant s'inscrire dans un contexte de refonte de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département.

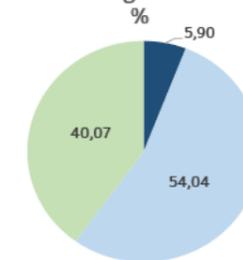
L'année 2022 voit la phase 1 se terminer. L'exécution de cette phase se solde par un engagement de dépenses à hauteur d'environ 451 000 €. Le reste à charge prévisionnel\* du Syr'Usse sur la phase 1 s'établit à 49 413 €. En 2022, il représente 25 404 €.

## Les DÉPENSES du Syndicat

Les dépenses de Fonctionnement sont de trois ordres\* : (hors charges exceptionnelles, dotations aux amortissements entre autres) :

Charges structurelles	33 689 €
Charges de rémunération	308 744 €
Charges liées à l'activité	228 927 €
	571 360 €

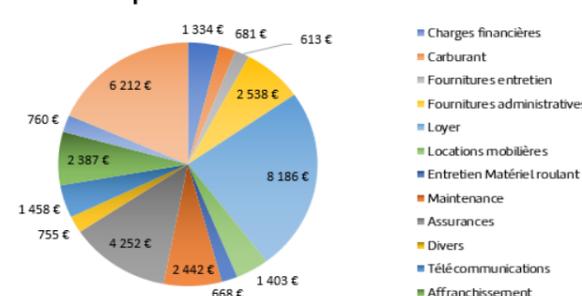
Répartition des charges de fonctionnement



■ Charges structurelles ■ Charges de rémunération ■ Charges liées à l'activité

### 1/ Les charges structurelles qui permettent au syndicat de fonctionner au quotidien

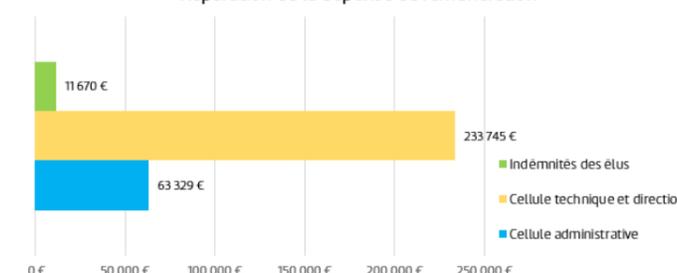
Répartition des frais de structure



Les dépenses liées aux frais de structure s'élèvent à 33 689€, dont 7 266€ sont subventionnées via les subventions des postes.

### 2/ Les charges de personnel

Répartition de la dépense de rémunération



Les dépenses de personnel s'élèvent à un total de 308 744 € en 2022. Les subventions liées au poste sont de 97 295 € dont 69 751 € de la part de l'Agence de l'Eau (qui couvre aussi une partie des postes de la cellule administrative). Le reste à charge est donc de 211 449 € pour le syndicat.

### 3/ Les charges liées à l'activité

Charges de fonctionnement liées à l'activité

Achats Prestations de service	67 718 €
Observatoires, schémas stratégiques	141 706 €
Honoraires en lien avec la stratégie foncière	5 211 €
Communication/sensibilisation	10 588 €
Réception/divers	3 704 €
	228 927 €

La ligne indiquant 141 706 € représente en grande majorité, la campagne 2022 du suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant (cf. p.11). La ligne indiquant 67 718 € représente les travaux en espaces naturels et les prestataires de services associés.

Les dépenses d'Investissement 2022 s'articulent principalement autour de deux axes :

- La poursuite des démarches d'acquisition foncière visant l'achat de parcelle aux bords des Usse,
- La restauration des zones humides.

Répartition des dépenses d'investissement

Investissement informatique et mobilier	7 030 €
Démarche d'acquisition foncière	46 519 €
Actions de restauration des espaces naturels	23 145 €
Observatoire des usages	1 711 €
	78 405 €

\* Dans l'attente de la clôture de l'exercice 2022

Le Syndicat ne levant pas de taxe et n'ayant pas de fonds propres, il est vital de contrôler au plus près la trésorerie. Le recours à une ligne de trésorerie au 1er trimestre est alors nécessaire dans l'attente des recettes.

# Communiquer, sensibiliser, représenter

# Les Classes d'eau des UsseS



Le dispositif de Classe d'Eau des UsseS, proposé par le Syr'UsseS, a pour objectif d'apporter un socle commun de connaissances aux élèves de cycle 3 du territoire. Il aborde transversalement la majorité des matières des programmes. Les élèves, avec l'accompagnement de leur professeur, sont amenés à découvrir l'une des problématiques liées à la rivière : **la qualité de l'eau, le fonctionnement de la rivière, le manque d'eau et la biodiversité**. Ce dispositif se déroule généralement sur une semaine et intègre une animation réalisée par l'un des partenaires techniques : ASTERS, CPIE Bugey Genevois, Ferme de Chosal, FNE 74, Apollon 74, LPO 74, l'une des associations d'éducation à la nature locale ainsi que la fédération de chasse.

En 2022 une classe de l'école primaire de Frangy a réalisé une classe sur la thématique de la biodiversité et des zones humides avec une animation réalisée par l'association France Nature Environnement Haute-Savoie. L'enseignante et les élèves ont été satisfaits de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Chaque année, les classes d'eau sont proposées à toutes les écoles faisant partie du bassin versant des UsseS et le coût de l'animation est entièrement pris en charge par le Syr'UsseS.

**Sur l'année scolaire 2022-2023, six classes ont déjà fait leur demande pour bénéficier de ce dispositif.**

Les Classes d'eau des UsseS sont financées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

## Délibérations et réunions en 2022



## Participation au Forum des Collectivités territoriales

Le Syr'UsseS a participé à la 8ème édition du forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie le vendredi 21 octobre au Parc des Expositions à La Roche-sur-Foron !

Notre Syndicat était accompagné du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) ainsi que du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dans le but d'échanger et de mettre en valeur les rivières et les différentes actions menées.

Un grand bravo aux trois syndicats pour leur investissement; ce fut une belle journée réussie !

# La presse locale parle du Syr'UsseS !



Jean-Yves Machard, Président du Syr'UsseS,  
Bruno Forel, Président du SM3A et  
Yannick TRANCHANT, Président du SMIAC



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

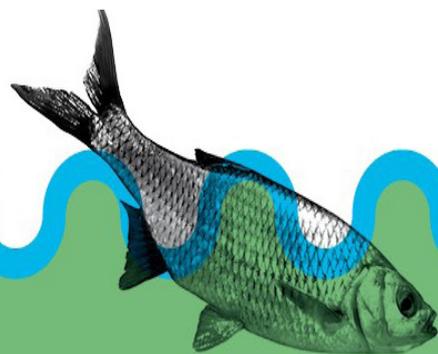
359 Like

51 publications

<https://www.facebook.com/SYRUSSES/>

# Syr'usses

SYNDICAT  
DE RIVIÈRES  
LES USSES



Retrouvez toutes nos actualités et documents sur [www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)



Directeur de publication : Jean-Yves Mâchard – Photographies : Syr'Usses

Rédaction et relectures : l'ensemble du personnel du Syr'Usses

Date de publication : Janvier 2023 – Conception : Syr'Usses – Impression : Atelier Rouge100 – Frangy

Avec la participation financière de :

